



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE  
ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ECOLES -  
ACHAT DE MOBILIER DES ECOLES, DES  
ACCUEILS DE LOISIRS, DES RESTAURANTS  
SCOLAIRES, DES CRECHES ET DU CENTRE DE  
VACANCES - LOT 2 MOBILIER POUR LES  
CRECHES PASSE AVEC LA SOCIETE  
BESSIERE**

**DÉCISION N° AU-19-274  
EN DATE DU 24 JUILLET 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 20 février 2019 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles de la Ville de Vincennes pour l'achat du mobilier des écoles, des accueils de loisirs, des restaurations scolaires, des crèches et du centre de vacances d'Habère-Poche ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au journal BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 28 mars 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 2 juillet 2019 attribuant l'accord-cadre pour l'achat du mobilier des écoles, des accueils de loisirs, des restaurations scolaires, des crèches et du centre de vacances d'Habère-Poche - Lot 2 mobilier pour les crèches à la société BESSIERE ayant présentée l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société BESSIERE, domiciliée, 4 Chemin Beauchet – ZAC Nord-Ouest – 78490 MERE – représentée par Monsieur David ALAMBARI – Directeur Général et commercial, l'accord-cadre pour l'achat du mobilier des écoles, des accueils de loisirs, des restaurations scolaires, des crèches et du centre de vacances d'Habère-Poche - Lot 2 mobilier pour les crèches.

L'accord-cadre à bons de commande est passé pour une durée initiale d'un an, reconductible tacitement 3 fois, et dont le montant maximum annuel s'élève à 20 000 € HT.

Les prix de l'accord-cadre sont ceux figurant au bordereau des prix et au barème du fournisseur, affectés d'un rabais de 30%.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190724-lmc1H6476H1-AR Date de réception en Préfecture : 25/07/2019 Date de Publication : 25/07/2019
---

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190724-lmc1H6476H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 25/07/2019  
Date de Publication : 25/07/2019